

VOTRE LETTRE DU -

VOS RÉF. -

NOS RÉF.

DATE 26.06.2019

ANNEXE (S) -

CONTACT PATRICK WATERBLEY

E-MAIL : Patrick.Waterbley@health.fgov.be

À l'attention de Madame Maggie De Block  
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,  
et de l'Asile et de la Migration

**OBJET : Avis du Conseil supérieur des médecins <sup>1</sup> du 13 juin 2019 concernant le suivi d'avis antérieurs.**

Madame la Ministre,

Le mandat du Conseil supérieur des médecins dans sa composition actuelle prend fin après août 2019.

Le 13 juin 2019, le Conseil supérieur a décidé de vous transmettre l'avis suivant concernant le suivi d'avis antérieurs.

Le Conseil supérieur constate que, parmi les avis qu'il a émis depuis 2013 concernant l'actualisation des critères d'agrément de nombreuses disciplines médicales, seuls quelques-uns ont donné lieu à la publication d'un Arrêté ministériel.

La vétusté de nombreux Arrêtés ministériels qui sont encore d'application pose souvent problème à la fois au niveau du Conseil supérieur lors de l'examen des demandes d'agrément de services de stage et de maîtres de stage, et au niveau des Commissions d'agrément dans les entités fédérées pour la validation de plans de stage et pour l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes.

En plus, des critères actualisés supportent la confiance mutuelle entre États Membres dans le cadre de la mobilité européenne.

Le Conseil supérieur actuel invite le prochain Conseil supérieur à entreprendre les démarches utiles avec le(a) Ministre qui aura la Santé publique dans ses attributions à ce moment-là et avec le SPF Santé publique pour que les Arrêtés ministériels soient publiés dans les meilleurs délais.

---

<sup>1</sup> Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes

Au cas où cela s'avérerait nécessaire pour certains avis - par exemple dû au temps écoulé depuis son émission - certains avis pourraient simplement être confirmés, moyennant l'une ou l'autre adaptation technique si nécessaire. Ainsi, le prochain Conseil Supérieur pourrait poursuivre l'actualisation des critères spéciaux des disciplines spécialisées qui n'ont pas pu être étudiées par le Conseil actuel.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Dr Patrick Waterbley  
Vice-président et secrétaire

Pr J. Boniver  
Président

Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes